

30 mai 2024 – Lancement du concours interne Fonds d'innovation 2025

Le Décanat de la recherche et de la création (DRC) annonce le lancement du concours interne en vue de la sélection des demandes de subvention qui seront présentées au concours de janvier 2025 du Programme Fonds d'Innovation (FI) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) dont [l'ébauche de l'appel de proposition est en cours](#). Ce programme finance le développement d'infrastructures spécialisées qui visent à soutenir un programme de recherche ou de développement technologique original, de haute qualité et concurrentiel sur la scène internationale. **La FCI acceptera seulement les projets dont le coût total est supérieur à 1 million de dollars.**

Tableau des échéanciers

Dates importantes	
Fin mai 2024	Lancement du concours interne pour la sélection de projets
Juin 2024	Courriel d'intention (pour fin de planification au DRC) à decanatrech@uqo.ca Informations: Chercheur.e. principal.e, domaine de recherche, titre anticipé de la demande et budget total demandé (anticipé)
5 août 2024	Date limite interne pour soumettre votre dossier à decanatrech@uqo.ca pour tous les projets, incluant ceux dont l'UQO est partenaire (merci d'utiliser : document « Dossier concours interne » ICI).
Mi-août 2024	Décision du comité d'évaluation interne : attribution de l'enveloppe budgétaire provisoire pour les projets menés par l'UQO ainsi que ceux dont l'UQO est partenaire.
Pour les projets sélectionnés	
Fin septembre 2024 (anticipé)	Soumission des avis d'intention à la FCI
Décembre 2024	Date limite interne pour le dépôt de la demande complète (version presque finale) pour tous les projets, incluant ceux dont l'UQO est partenaire
Janvier 2025 (anticipé)	Dépôt des propositions finales à la FCI et au gouvernement du Québec

Quota UQO : Le quota de l'UQO pour le FI 2025 sera connu lors de l'annonce de la FCI à l'été 2024. L'UQO souhaite appuyer des projets internes (UQO à titre de porteuse) des projets externes (UQO à titre de partenaire). Toute participation externe à des projets, en collaboration avec d'autres établissements demandant une part du quota de l'UQO, peu importe le montant envisagé, une autorisation doit être demandée.

Comité d'évaluation interne : Le comité d'évaluation et de sélection se basera sur les 6 critères présentés sur le site web de la FCI ([Fonds d'Innovation](#)) FCI.

Informations générales : Le coût total est cofinancé FCI (40%) - Gouvernement du Québec (40%) - Partenaires privés et public (20%). La contribution des partenaires privés est normalement sous forme de contribution en nature sur les équipements. Les coûts de construction ou de rénovation d'espaces devront être prévus dans le montage budgétaire. Vous devez **obligatoirement** communiquer avec stb@uqo.ca.

Pour toutes informations complémentaires en lien avec ce concours interne, merci de communiquer avec decanatrech@uqo.ca. Les personnes candidates dont les dossiers seront retenus par l'UQO au terme du concours interne seront accompagnées pour la soumission d'une demande complète à la FCI.